



Convention sur la protection et l'utilisation des  
cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux  
Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes  
Huitième réunion  
Genève, Suisse, 7-8 décembre 2023

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA HUITIÈME RÉUNION**

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, salle III avec une possibilité de participation à distance,  
du jeudi 7 décembre à 10 h 00 au vendredi 8 décembre à 16 h 30

### **I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

- Point 1 : Ouverture et adoption de l'ordre du jour
- Point 2 : Bilan de 10 ans de travaux sur les interactions menés au titre de la Convention sur l'eau
- Point 3 : Financement et coopération intersectorielle : investissements multi-avantages et multi-sources
- Point 4 : Débat sur le rôle clé des ressources en eau transfrontières dans la transition vers des énergies propres
- Point 5 : Intégration des interactions dans les processus de coopération mondiale en matière de climat et d'environnement
- Point 6 : Répartition de l'eau dans un contexte transfrontière
- Point 7 : Discussion sur l'avenir de l'Équipe spéciale
- Point 8 : Prochaines étapes
- Point 9 : Questions diverses
- Point 10 : Clôture

### **II. CONTEXTE**

Les bassins fluviaux et aquifères transfrontières du monde entier recèlent un énorme potentiel pour générer des avantages dans les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes. Étant donné que ces bassins génèrent 60 % de l'eau douce mondiale et qu'ils abritent 40 % de la population mondiale, ils représentent des écosystèmes d'importance planétaire et jouent un rôle clé dans la production alimentaire et énergétique mondiale et, plus largement, dans le développement socio-économique. Pour être durable et résiliente face aux défis croissants posés par les changements climatiques, l'exploitation de tous ces différents avantages nécessite une compréhension mutuelle et une forte coopération par-delà les secteurs et les frontières.

La Convention sur l'eau encourage la coopération intersectorielle dans les bassins transfrontières de manière plus explicite depuis 2013, date à laquelle la Réunion des Parties a décidé d'inclure le thème des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans le programme de travail de la Convention. Depuis lors, une méthode d'évaluation des interactions transfrontières a été créée pour évaluer les questions intersectorielles et élaborer des solutions de coopération possibles. Elle a été mise en œuvre dans six bassins fluviaux transfrontières et un aquifère partagé. Ce travail a été réalisé sous la direction de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, une plateforme mondiale ouverte aux Parties et aux non-Parties qui a impliqué au fil du temps des centaines de représentants de pays et de la société civile, des experts et des professionnels.

Avec le temps, l'Équipe spéciale a permis aux acteurs du domaine des eaux transfrontières dans les pays et les bassins de renforcer leur coopération avec le secteur de l'énergie, et en particulier d'explorer les avantages et l'impact de l'expansion des énergies durables renouvelables. La poursuite de cette coopération permet de mettre en œuvre et d'étendre à grande échelle des solutions durables dans les domaines de l'énergie et de l'eau. En fait, le renforcement de la coopération entre les secteurs de gestion de l'eau et de l'énergie demeure une priorité pour faire progresser le Programme 2030, notamment dans les contextes transfrontières où le manque de coopération peut provoquer des frictions entre les pays.

Répondant au besoin des pays de discuter de la manière de traiter concrètement les compromis et les synergies, la Convention sur l'eau a apporté son concours en 2020-2021 à un inventaire mondial des « solutions et investissements fondés sur les interactions », et a axé le domaine d'activité sur les interactions du programme de travail (2022-2024) sur la « traduction en mesures concrètes » des solutions et investissements fondés sur les interactions.

Le manque de financement est apparu comme un obstacle majeur à la mise en œuvre de solutions fondées sur les interactions. Parallèlement, la coopération intersectorielle a été reconnue comme l'un des facteurs les plus prometteurs pour accélérer la mobilisation du financement, d'une part, et pour rendre les investissements plus bénéfiques pour les différents acteurs, d'autre part, ce qui profite également à la gestion de l'eau et à la coopération.

Dans l'ensemble, la coopération dans le domaine de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation apparaît comme un élément clé dans de nombreux processus visant à renforcer la gestion des ressources naturelles, la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement, à l'échelle locale et mondiale. À titre d'exemple, la méthodologie du programme du FEM sur les eaux internationales, servant à l'analyse des questions transfrontières et à la structuration de plans d'action, est en cours de révision afin d'améliorer l'information sur les interactions. Les écosystèmes transfrontières fournissent 60 % des ressources mondiales d'eau douce. Il ne faut donc pas les négliger lors de l'intégration de la coopération fondée sur les interactions dans ces processus, et l'expérience accumulée dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale peut s'avérer précieuse pour comprendre « comment » réussir cette intégration de manière efficace.

Le rôle clé de l'eau dans la transition énergétique (hydroélectricité, thermoélectrique, nucléaire, et toutes les énergies renouvelables directement ou indirectement, par exemple, les processus miniers derrière l'extraction de lithium pour la production de batteries) devient plus clair et constitue un sujet de discussion urgent dans le contexte des changements climatiques, en raison de la vulnérabilité frappante du système énergétique au stress hydrique et aux phénomènes météorologiques extrêmes, et pour, dans le même temps, minimiser les répercussions de la transition sur les eaux partagées. À vrai dire, il faudrait faire davantage pour quantifier en détail cette interdépendance, pour élaborer des solutions qui peuvent réellement « protéger l'eau » dans la transition climatique, et pour clarifier

le rôle des institutions de l'eau et des cadres de coopération transfrontière, en tant qu'acteurs du changement.

Outre les solutions fondées sur les interactions, des questions intersectorielles spécifiques peuvent également être abordées à travers la répartition des ressources en eau dans des contextes transfrontières. La mise en œuvre des arrangements de répartition des ressources en eau implique qu'il y ait des infrastructures hydrauliques : des réservoirs pour le stockage, des dérivations, etc. Les secteurs de l'hydroélectricité et de l'agriculture, entre autres utilisateurs de l'eau, dépendent de la répartition de l'eau, et les arrangements de répartition de l'eau peuvent contribuer à la conciliation des besoins liés au stockage de l'eau, en incluant l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des risques d'inondations et de sécheresse et l'intégration des énergies renouvelables.

La 8<sup>e</sup> réunion de l'Équipe spéciale des interactions se concentrera sur les sujets suivants :

1. Bilan de dix années de travaux sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes au titre de la Convention sur l'eau ;
2. Financement de solutions intersectorielles : investissements multi-avantages et multi-sources ;
3. Intégration des interactions dans les processus de coopération mondiale en matière de climat et d'environnement ;
4. Discussion sur le potentiel de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières pour la transition énergétique ;
5. Résumé du Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière, incluant de nouveaux exemples ;
6. Discussion sur l'avenir de l'Équipe spéciale.

### III. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

#### **Session 1. Jeudi 7 décembre – 10 h 00 - 12 h 00 CET**

##### **Point 1 : Ouverture et adoption de l'ordre du jour (10 h 00 - 10 h 10)**

1. La réunion sera ouverte par des représentants de haut niveau.
2. Le ou la Président(e) invitera l'Équipe spéciale à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

##### **Point 2 : Bilan de 10 ans de travaux sur les interactions menés au titre de la Convention sur l'eau (10 h 10 - 10 h 30)**

3. Le président de l'Équipe spéciale des interactions au titre de la Convention sur l'eau et le Secrétariat présenteront les principaux temps forts des travaux menés sous la direction de l'Équipe spéciale au cours des dix dernières années qui se sont écoulées depuis sa création, en se penchant sur les résultats obtenus et en réfléchissant aux nouveaux sujets qui pourraient être examinés dans le cadre d'un nouveau programme de travail.

##### **Point 3 : Financement et coopération intersectorielle : investissements multi-avantages et multi-sources (10 h 30 - 12 h 00)**

4. Le président invitera les partenaires à réfléchir à l'importance de la coopération intersectorielle du point de vue du financement, en s'appuyant sur les conclusions de

l'inventaire des solutions et des investissements fondés sur les interactions de 2020-2021 et de l'atelier mondial sur le financement de la coopération transfrontière.

5. Cette session se concentrera possiblement sur les investissements dans les solutions qui produisent des avantages multiples, les investissements qui mobilisent diverses sources de financement dans les domaines de l'eau, de l'agriculture et de l'énergie, l'utilisation de l'analyse intégrée et de la modélisation pour éclairer les décisions d'investissement.

Document de référence :

- [Solutions et investissements fondés sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : synthèse des expériences acquises dans des bassins transfrontières | CEE-ONU](#)
- [Financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins | CEE-ONU](#)
- [Comment accélérer le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ? Opportunités et défis | CEE-ONU](#) (Brochure)

**Session 2. Jeudi 7 décembre – 14 h 30 - 16 h 30 CET**

**Point 4 : Débat sur le rôle clé des ressources en eau transfrontières dans la transition vers des énergies propres (14 h 30 - 16 h 30)**

6. Les ressources en eau transfrontières sont primordiales pour la production d'énergie, car elles alimentent les infrastructures énergétiques telles que les centrales hydroélectriques, thermiques et nucléaires. En outre, il est attendu que la transition énergétique nécessite davantage d'eau à l'avenir pour les nouvelles technologies et les nouvelles utilisations. D'une part, cela rend le système énergétique très vulnérable au stress hydrique et l'expose considérablement aux conséquences des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques ; d'autre part, cela expose les ressources en eau transfrontières à des demandes d'eau plus importantes.
7. Les participants étudieront le rôle des ressources en eau, des écosystèmes et des institutions transfrontières dans la transition vers des énergies propres et l'atténuation des changements climatiques. Comment la coopération transfrontière peut-elle faciliter l'utilisation durable de l'eau pour ces usages, tout en améliorant la résilience des systèmes énergétiques ?

**Session 3 – Vendredi 8 décembre 10 h 00 - 12 h 00 CET**

**Point 5 : Intégration des interactions dans les processus de coopération mondiale en matière de climat et d'environnement (10 h 00 - 11 h 00)**

8. Les participants seront informés des efforts déployés par les organisations partenaires pour intégrer l'approche fondée sur les interactions dans différents processus mondiaux, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Convention sur la biodiversité, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

**Point 6 : Répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière (11 h 00 - 12 h 00)**

Document de référence : [Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière | CEE-ONU](#)

9. L'Équipe spéciale discutera des activités liées à la répartition de l'eau dans les contextes transfrontières.
10. Le Résumé du Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière sera présenté. Il contient des exemples actualisés de systèmes d'aide à la prise de décision (DSS) et de modélisation des bassins pour la planification globale de la répartition des ressources en eau transfrontières et l'élaboration d'accords, en particulier dans les régions où l'eau est rare.
11. D'autres événements régionaux et mondiaux, dont l'atelier régional prévu pour l'Afrique australe en 2024, seront discutés plus en détail.

#### **Session 4 – Vendredi 8 décembre 14 h 30 - 16 h 30 CET**

##### **Point 7 : Discussion sur l'avenir de l'Équipe spéciale (14 h 30 - 15 h 30)**

12. Après une introduction à la session par le Secrétariat, les participants auront l'occasion de discuter de l'avenir de l'Équipe spéciale dans le nouveau programme de travail 2025-2027. Pour ce faire, ils seront répartis en groupes thématiques et présenteront un rapport en séance plénière.

##### **Point 8 : Prochaines étapes (15 h 30 – 15 h 45)**

13. Le Secrétariat présentera les activités relatives aux interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes qu'il reste à entreprendre dans le cadre du programme de travail 2022-2024 de la Convention sur l'eau, ainsi que les prochaines étapes de la décision concernant le nouveau programme de travail 2025-2027.

##### **Point 9 : Questions diverses (15 h 45 – 15 h 55)**

14. Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat n'avait rien à proposer sous ce point. Les délégués qui souhaitent faire des propositions sous ce point doivent en informer le Secrétariat dès que possible.

##### **Point 10 : Clôture (15 h 45 – 16 h 30)**

15. Le ou la Président(e) clôturera la réunion à 16 h 30 CET le 8 décembre 2023.

\*\*\*\*\*